



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Vendredi 25 septembre 2020

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique d'AGOSTINO, Roland BROUAT, Jacky BLANCARD, Luc ROUX, Sébastien DULAC, Yves BEGON,

Excusés : Mme Christelle PEYRARD, Emmanuel BONTRON

CALENDRIER SPORTIF 2020-2021

Le calendrier sportif de la saison 2020-2021 est publié sur le site internet de la Ligue. Les clubs sont invités à en prendre connaissance.

CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS 2020-2021

Rappel :

* en Futsal R1 : une poule unique à 12 clubs

* en Futsal R2 : deux poules : une à 10 équipes et l'autre à 9

Obligations (article 3.2 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal) :

– Statut de l'arbitrage :

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage.

Consulter le procès-verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 29 juin 2020

– Statut des éducateurs et entraîneurs de Football :

Se conformer aux dispositions prévues au statut des éducateurs et entraîneurs de football.

– Equipe réserve :

Avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat.

A défaut de satisfaire à cette obligation, l'équipe sera rétrogradée la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elle aurait été sportivement qualifiée eu égard à la place obtenue dans le classement à l'issue de la saison.

– Gymnase :

Utiliser des gymnases classés en Niveau 3 pour le Futsal R1 et en Niveau 4 pour le Futsal R2.

– Référents sécurité Futsal :

Disposer au sein du club d'au moins de 2 référents sécurité Futsal licenciés ayant suivi la formation de référents sécurité.

Par la voie du site internet de la Ligue, la Commission Régionale des Compétitions Futsal informe avant le 30 septembre les clubs qui ne sont pas en règle avec cette obligation, des

sanctions encourues (financières et/ou sportives) qui seront applicables en cas de non-régularisation de leur situation au 31 janvier suivant.

La Ligue disposera ensuite jusqu'au 15 juin pour publier la liste définitive des clubs en infraction et des sanctions applicables, notamment les amendes et le nombre de joueurs « mutation » en moins pour la saison suivante.

Sanctions financières, par référent sécurité manquant :

1^{ère} saison d'infraction : 50 Euros

2^{ème} saison d'infraction : amendes doublées,

3^{ème} saison d'infraction : amendes triplées,

4^{ème} saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées,

Sanctions sportives, pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin :

- Club en 1^{ère} année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué pour la saison suivante d'une unité.

- Club en 2^{ème} année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué pour la saison suivante de deux unités ;

- Club en 3^{ème} année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué pour la saison suivante du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des R.G. de la FFF ; Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

Attention : ces sanctions sont cumulables avec celles prévues par le statut de l'arbitrage.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) au niveau de la 1^{ère} année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

Présence d'un référent sécurité au match

L'un au moins de ces deux référents sécurité devra être présent au gymnase pour chaque rencontre à domicile et être inscrit sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions financières et sportives seront appliquées

Sanction financière – par match disputé en situation irrégulière : 50 Euros

Sanctions sportives – Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale Futsal peut infliger – en sus des amendes – une sanction sportive au club fautif par un retrait d'1 point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la Commission Régionale Futsal apprécie le motif d'indisponibilité du référent sécurité. Les clubs sont tenus d'avertir ladite commission, par écrit, des absences de leur référent sécurité.

REFERENTS SECURITE

LISTE **PREVENTIVE** des CLUBS EN INFRACTION

Examen à titre préventif de la situation des clubs établi au 25 septembre 2020 à l'égard de l'obligation de disposer dans leur effectif **d'au moins 2 référents sécurité Futsal licenciés** et ayant suivi la formation de référents sécurité.

R1 FUTSAL

Numéro affiliation	Nom du club	Référent Sécurité Futsal licencié au 25/09/2020	En règle	Non en règle
590544	ALF FUTSAL AMATEUR LYON	GALLAY ANTHONY	NON	manque 1 réf.
590349	CALUIRE FUTSAL CLUB	BELVITO ADRIEN SIMON THOMAS	OUI	
554218	CONDRIEU FUTSAL CLUB	EL BAHLAOUI K. GONCALVES F. MACHADO J. RHANIMI RACHID	OUI	
552343	FUTSAL CLUB MORNANT	DEL MORAL ALEX LAFLORENCIE M.	OUI	
552301	GOAL FUTSAL CLUB	GANDI ANTHONY OLLIER NICOLAS	OUI	
590636	JOGA	BOUACHIBA HASSAN	NON	manque 1 réf.
554468	L'OUVERTURE	BARA YOUSSEF	NON	manque 1 réf.
528347	AS MARTEL CALUIRE 2	THAY VATTANA	NON	manque 1 réf.
549254	AL FUTSAL VAUX EN VELIN	FILALI NABIL HASSAINE FETHI	OUI	
582739	VENISSIEUX FC	LABIB YASSINE NAVARO GUY	OUI	
581487	FUTSAL CURNON	CHERRAK MOHAMED MARGOUM NASSIM	OUI	
581081	RCA FUTSAL	LASMI SAMIR SEMCHAOUI MADHI	OUI	

FUTSAL R2 POULE A

Numéro affiliation	Nom du club	Référent Sécurité Futsal licencié au 25/09/2020	En règle	Non en règle
504723	FC VAULX EN VELIN	HASSEN ELIES TELIA SAMI YATIM ABDELKHADIR	OUI	
582731	CLERMONT METROPLE	AIT EL MOUDEN A. ISIK DAVUT WADA LOFTI	OUI	
563771	SUD AZERGUES FOOT		NON	manque 2 réf.
523650	FC LIMONEST	CROS SERGE	NON	manque 1 réf.
590544	AL FUTSAL LYON	GALLAY ANTHONY	NON	manque 1 réf.
500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	ALVES HERVE BECHET PATRICE SOKOL JULIEN	OUI	
563672	PLCQ FUTSAL CLUB	SOUCHON KEVIN	NON	manque 1 réf.
554468	L'OUVERTURE	BARA YOUSSEF	NON	manque 1 réf.
582615	FUTSAL CLUB DU FOREZ	BENOUADEF LATAMENE	NON	manque 1 réf.
521798	FC ST ETIENNE	OKRUTNY JEAN PAUL	NON	manque 1 réf.

FUTSAL R2 POULE B

Numéro affiliation	Nom du club	Référent Sécurité Futsal licencié au 25/09/2020	En règle	Non en règle
563851	ESPOIR FUTSAL 38	HERRERA YOLANDE HERRERA LIONEL	OUI	
590486	FUTSAL LAC D'ANNECY		NON	manque 2 réf.
582073	FUTSALL DES GEANTS		NON	manque 2 réf.
550619	NUXERETTE FOOT SALLE 38		NON	manque 2 réf.
552301	GOAL FUTSAL CLUB (2)	GANDY ANTHONY OLLIER NICOLAS	OUI	
552909	A.J. D'IRIGNY VENIERES	YEDIOU - MOUHAMMED AMINE	NON	manque 1 réf.
549799	FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES	CARRO FRANCK	NON	manque 1 réf.
553088	VIE ET PARTAGE		NON	manque 2 réf.
548046	F. SALLE O. RIVES		NON	manque 2 réf.

Nota : ces tableaux sont établis sur la base de renseignements déclarés par les clubs sur Footclubs. Possibilité leur est donnée de solliciter auprès de la Commission d'éventuelles corrections.

FORMATIONS

- **REFERENT SECURITE FUTSAL**

Afin de permettre aux clubs de se conformer au plus vite à l'obligation de disposer au sein de leur club au minimum de deux référents sécurité Futsal licenciés, une session de formation « référents sécurité Futsal » se déroulera le **samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 13h00 à Tola Vologe**, Résidence Formation, 350 B Avenue Jean Jaurès 69007 LYON.

Pour cela, consulter l'annonce de ce stage parue sur le site internet de la Ligue.

La date limite des inscriptions est le 06 octobre 2020 à 12h00.

- **ARBITRE FUTSAL**

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage a dressé la liste (préventive) des Clubs en infraction audit statut à la date du 31 août 2020. Il est rappelé que ceux-ci ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats.

Les clubs ont la possibilité de connaître leur situation en consultant ce procès-verbal sur le site internet de LAuRAFoot

La ligue organise une formation initiale arbitre futsal les samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre 2020.

Cette formation se déroule au siège de la Ligue à Tola-Vologe à LYON et est proposée en demi-pension ou en pension complète.

Pour s'inscrire, se reporter à la fiche de candidature insérée dans l'annonce du stage publiée sur le site internet de la Ligue

Yves BEGON,

Eric BERTIN,

Président des Compétitions

Président

COMMUNIQUE :

REPORT DU DEBUT DES CHAMPIONNATS FUTSAL

Vu les dernières annonces faites par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus, le Bureau Plénier du 28 septembre 2020 a décidé :

* de **repousser le démarrage** (prévu le 04 octobre 2020) **des championnats** régionaux Futsal R1 et R2 jusqu'à nouvel ordre et décision ultérieure à prendre par un prochain Conseil de Ligue ou Bureau Plénier.

* de communiquer rapidement des précisions concernant le déroulement de la Coupe Nationale Futsal.

